

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

8 mars 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.218

**OBJET : ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE - RÉALISATION SYSTÉMATIQUE DES DIAGNOSTICS-
BILAN FONCTIONNEL ET FINANCIER POUR L'EXERCICE 2009 -RECONDUCTION DE 2
POSTES D'AGENTS QUALIFIES DE CATÉGORIE A JUSQU'AU TERME DE L'OBLIGATION DE
RÉALISATION PAR LA VILLE DES DIAGNOSTICS SYSTÉMATIQUES**

Le 08/03/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/03/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Yannick DECARA à M. Victor TONIN, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, M. Robert FOUQUET à M. Stéphane PAOLI, M. Gérard GERACI à Mme Sylvaine DI CARO, M. Hervé GUERRERA à Mme Marie José VALETA, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Liliane PIERRON à M. Helliot BRAMI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Françoise TERME à M. Christian PEREZ

Excusés sans pouvoir :

Mme Patricia LARNAUDIE, M. Francis TAULAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



08.01

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Département Constructions Neuves
Mission Archéologique

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 08/03/10

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : Valorisation du Patrimoine

OBJET : ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE - RÉALISATION SYSTÉMATIQUE DES DIAGNOSTICS-
BILAN FONCTIONNEL ET FINANCIER POUR L'EXERCICE 2009 -RECONDUCTION DE 2 POSTES
D'AGENTS QUALIFIES DE CATÉGORIE A JUSQU'AU TERME DE L'OBLIGATION DE RÉALISATION
PAR LA VILLE DES DIAGNOSTICS SYSTÉMATIQUES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Mission archéologique est agréée comme opérateur en archéologie préventive depuis le 16 octobre 2006. Par délibération n° 2007-1315 du 17 décembre 2007, la Ville a fait le choix de réaliser de façon systématique les diagnostics à compter du 1^{er} janvier 2008 pour une durée de trois ans, soit jusqu'à la fin 2010.

Le diagnostic reste un monopole de service public. A ce titre, la Ville assure la maîtrise d'ouvrage des diagnostics prescrits par l'Etat (Ministère de la Culture) dans le respect des prescriptions édictées par le Service régional de l'Archéologie (DRAC). Elle a à charge leur financement.

Le coût total des dépenses engagées sur l'exercice 2009 par la Ville au titre du dispositif de diagnostics systématiques s'élève à **105 078 € TTC**. Ce montant correspond au coût des personnels recrutés pour la mise en oeuvre de ce dispositif (un poste de responsable d'opération, un poste de géomorphologue et les agents contractuels occupant des fonctions de techniciens de fouille).

En contrepartie de l'ensemble de ces dépenses, la Ville perçoit, depuis le 1^{er} janvier 2008, 68,5 % de la redevance d'archéologie préventive ordonnancée par l'Etat (DRAC et DDE) sur tous les travaux de construction ou d'aménagement qui y sont assujettis.

Le versement de la RAP à la Ville par la Trésorerie Générale est effectif depuis le mois d'août 2009. Sur 5 mois, le montant de la redevance perçue par la Ville s'élève à **86 906,40 € TTC**.

Le bilan qui vous est proposé aujourd'hui présente un état fonctionnel et financier de l'activité de diagnostic pour l'exercice 2009. Il fait la présentation des différentes opérations réalisées et identifie, par nature de dépenses, la part supportée par la Ville et celle supportée par les différents aménageurs.

Une attention toute particulière a été apportée au poste “ ressources humaines ” qui représente le principal coût de l'activité de diagnostic. Comme en 2008, en 2009, deux agents spécialisés (cadres A) ont été affectés aux opérations de diagnostics : un géomorphologue actuellement en contrat jusqu'à la fin 2010 et un archéologue responsable d'opération généraliste, dont il convient de maintenir l'activité en 2010.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir:

DIRE, que dans le cadre de la réalisation systématique de diagnostic, il sera procédé à la reconduction de deux postes de responsable d'opération et de géomorphologue (agents de cadre A), jusqu'au 31 décembre 2010, terme de l'engagement de la Ville.

**2010.218 - ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE - RÉALISATION SYSTÉMATIQUE DES DIAGNOSTICS-
BILAN FONCTIONNEL ET FINANCIER POUR L'EXERCICE 2009 -RECONDUCTION DE 2
POSTES D'AGENTS QUALIFIES DE CATÉGORIE A JUSQU'AU TERME DE L'OBLIGATION DE
RÉALISATION PAR LA VILLE DES DIAGNOSTICS SYSTÉMATIQUES**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/03/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

PROCEDURE DE DIAGNOSTICS SYSTEMATIQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Bilan opérationnel et financier de l'exercice 2009

Données liminaires

1. Rappel du cadre juridique

La Mission archéologique est agréée comme opérateur en archéologie préventive depuis le 16 octobre 2006 et la Ville a fait le choix de réaliser les diagnostics de façon systématique depuis le 1^{er} janvier 2008. Ce choix est effectif pour une durée de trois ans.

A ce titre, la Ville a le monopole de cette activité sur l'ensemble du territoire communal jusqu'en décembre 2010.

Cette option a deux conséquences :

- elle place la Mission archéologique dans l'obligation de conduire tous les diagnostics prescrits par l'Etat dans les délais imposés par le dispositif juridique en vigueur ; agissant en qualité de maître d'Ouvrage, la Ville a donc la charge de leur mise en œuvre et de leur financement
- elle permet en contrepartie à la Ville de percevoir la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP) ordonnancée par l'Etat **pour tous les projets d'urbanisme répondant aux critères de perception, que ces projets aient suscité ou non une prescription de diagnostic**

Faisant suite à celle qui a été établie en 2008, la présente note fournit un bilan opérationnel et financier de cette activité durant la période comprise entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2009.

2. Présentation

Cette étude se décline en deux parties :

1. Données générales sur l'activité de terrain liée à l'ensemble de l'activité d'archéologie préventive conduite sur la commune, en 2009 (diagnostics et sauvetages urgents)

2. Bilan opérationnel et financier de l'activité de diagnostic en 2009

Cette partie ne concerne que l'activité de diagnostic au sens juridique du terme, c'est-à-dire, l'activité motivée par les prescriptions établies par l'Etat sur les autorisations d'urbanisme.

3. Les recettes de la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP)

4. Conclusion

3. Rappel des éléments constitutifs de la base de calcul pour l'établissement du bilan d'activité

Les informations générales propres aux opérations de diagnostics

Afin de faciliter le suivi de l'activité de terrain conduite dans le cadre de l'archéologie préventive, a été établi un bordereau prenant en compte les paramètres nécessaires à l'établissement d'un bilan opérationnel et financier. Il renseigne sur :

- les caractéristiques de l'opération (localisation, superficie des terrains concernés, statut de l'Aménageur)
- le nombre de m² explorés,
- la durée de l'opération,
- le délai de restitution des terrains
- le délai de restitution du rapport final d'opération
- les moyens humains mis à disposition de l'opération (Ville et Aménageur¹)
A l'exception des stagiaires dont l'intervention n'a aucune incidence budgétaire, les données relatives aux agents municipaux sont personnalisées pour faciliter l'appréciation du coût réel des opérations. Elles prennent en compte l'ensemble des moyens humains : administratif, scientifique, technique.
Les moyens humains mis à disposition par les aménageurs sont également définis par cadre d'emploi.
- les métiers sollicités dans le cadre d'une opération : responsable d'opération, technicien de fouille, topographe, infographe, céramologue, géomorphologue etc.....
- les moyens techniques mis à disposition par la Ville
- les moyens techniques mis à disposition par l'Aménageur

Ces bordereaux sont renseignés à l'issue de chaque opération par le responsable de l'opération et validés par le Directeur de la Mission archéologique.

Classification des opérations

Nous avons réparti les opérations en fonction de leur localisation géographique. Cette sectorisation rend compte de la complexité des sites d'intervention, qui a une grande incidence sur la durée des opérations et les moyens qu'elles nécessitent. Les opérations se répartissent en deux catégories principales « urbain » et « rural ».

Les diagnostics en milieu urbain concernent en général des superficies peu importantes, mais mobilisent beaucoup de moyens, en raison de la complexité de leur réalisation.

Critères de calcul

Pour chacune des opérations réalisées au cours de l'année 2009, les chiffres présentés reprennent les critères suivants :

- les superficies sondées, et notamment le pourcentage de la surface sondée par rapport à la surface totale de la parcelle concernée par le diagnostic ;
- le nombre de journées/homme mobilisées sur le dispositif, réparties entre :
 - les agents titulaires/permanents (fonctionnaires de la Ville ou agents en contrat de 3 ans),
 - les agents « permanents » recrutés pour la mise en œuvre des diagnostics systématiques
 - les agents contractuels
 - les stagiaires universitaires,
- le coût relatif aux moyens en personnel a été établi à partir du salaire brut annuel des agents affectés aux différentes opérations réalisées (source : Service de la Paye). C'est donc un coût « vrai ».
- qu'ils aient été pris en charge par la Ville ou par l'Aménageur, les moyens mécaniques mobilisés sur les opérations ont été chiffrés sur la base des prix des marchés à bons de commande des entreprises adjudicataires de la Ville. Dans le premier cas (prise en charge par la Ville), le coût correspond ainsi à la réalité des dépenses engagées ; dans le second (prise en charge par l'Aménageur), ce parti pris permet d'estimer au plus juste la valorisation de ces moyens.

Il convient toutefois de rappeler que même si la loi a prévu que les aménageurs peuvent participer financièrement à la réalisation de diagnostic, ils n'en ont toutefois aucunement l'obligation.

¹ Pour simplifier le propos, nous désignons par le terme « Aménageur », le porteur d'un projet d'aménagement ou de construction, autre que la Ville.

N'ont en revanche pas été prises en compte les petites dépenses de fonctionnement (matériel de fouille et de conditionnement des collections, reprographie des rapports de fouille). Elles sont dans l'ensemble très modestes.

1. ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Données générales sur l'activité liée à l'archéologie préventive (diagnostics et sauvetages urgents)

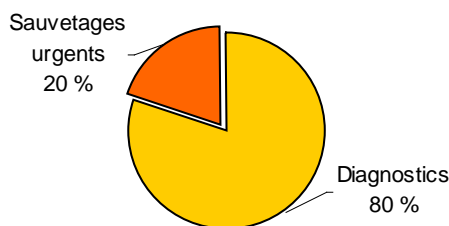
Bien qu'au plan juridique, seuls les diagnostics relèvent de la procédure d'archéologie préventive telle qu'elle a été définie par la loi, nous intégrons cependant dans ce cadre les sauvetages urgents dans la mesure où ils constituent en fait souvent un palliatif à un défaut d'anticipation du risque archéologique par les responsables de travaux d'aménagement ou de construction.

1.1. Nombre d'opérations réalisées en 2009

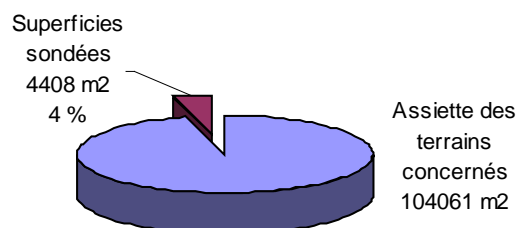
En 2009, 20 opérations ont été réalisées dans le cadre de l'archéologie préventive considérée au sens large (cf. tableau donné en annexe) :

- 16 diagnostics
- 4 sauvetages urgents

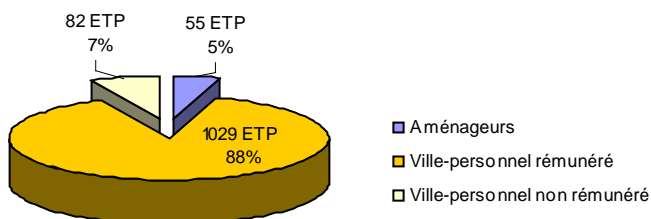
Répartition des opérations entre diagnostics et sauvetages urgents



Superficies de terrain explorées par rapport aux superficies des parcelles concernées par les diagnostics et les sauvetages urgents



Répartition des ETP entre la Ville et les Aménageurs



**En 2009, l'activité de diagnostic /sauvetage urgent a représenté 1,7 opération/mois.
Elle a mobilisé 1166 journées/homme, dont 1084 ETP pour les agents rémunérés**

1.1.1. Les diagnostics

Les diagnostics sont prescrits par l'Etat dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme ; ils peuvent aussi être déclenchés à la suite d'une autosaisine par celui qui projette des travaux. Leur mise en œuvre fait l'objet, entre la Ville et l'Aménageur, d'une convention qui fixe les moyens mis en œuvre et surtout le calendrier de l'opération (durée ; dates et modalités d'intervention). Le retard dans le démarrage ou l'achèvement d'un diagnostic est susceptible d'entraîner des pénalités financières.

1.1.2. Les sauvetages urgents

Les sauvetages urgents sont motivés par des travaux en cours de réalisation ou projetés dans une zone à fort potentiel archéologique, sans avoir fait l'objet d'une instruction préalable. Ils concernent très fréquemment le centre ville où le potentiel archéologique est le plus fort.

A Aix-en-Provence, ce type d'intervention est surtout le fait de :

- travaux sur monuments historiques (Direction du patrimoine) ;
- travaux sur réseaux (Services des eaux, de l'assainissement et du pluvial).

En général planifiés de longue date, les **travaux sur monuments historiques** ne devraient pas entraîner de sauvetages urgents. Les monuments historiques sont, en effet, par nature, des sites à fort potentiel archéologique et historique, et la phase des « études préalables » permet de programmer les diagnostics et de faciliter leur insertion dans le calendrier des opérations, en amont des travaux. La procédure de diagnostic est d'autant plus indispensable sur des sites patrimoniaux que ces derniers nécessitent souvent des approches diversifiées : recherche en archives, étude bibliographique, archéologie du bâti, sondages.

La question est tout autre pour les travaux sur réseaux qui sont souvent motivés par des défections, et donc non programmables. Les réfections entrant dans une programmation annuelle doivent en revanche faire l'objet d'une veille archéologique.

En raison du caractère brutal et non programmé de leur mise en œuvre, les **sauvetages urgents** sont très contraignants ; ils sont susceptibles d'interférer sur l'activité de diagnostic (problèmes d'insertion des interventions dans le calendrier des opérations de diagnostics) et **doivent donc être strictement limités aux actions de sauvegarde motivées par une urgence véritable.**

Le nombre de sauvetages urgents réalisés en 2009 est le même qu'en 2008.

Trois d'entre eux ont été motivés par des travaux programmés par des services municipaux :

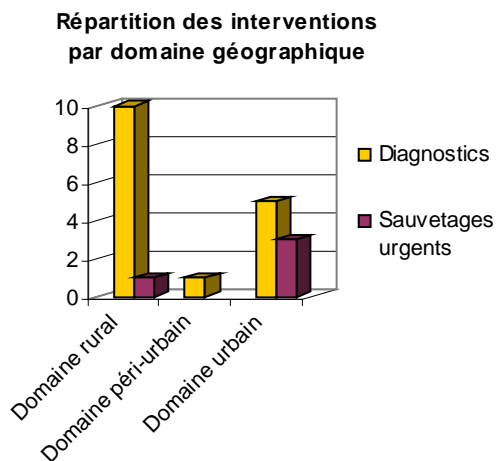
- travaux sur monument historique (église de la Madeleine –Direction du Patrimoine),
- travaux sur réseaux (rue Jean-Dalmas, chemin du Petit Moulin - Services des eaux et du pluvial).

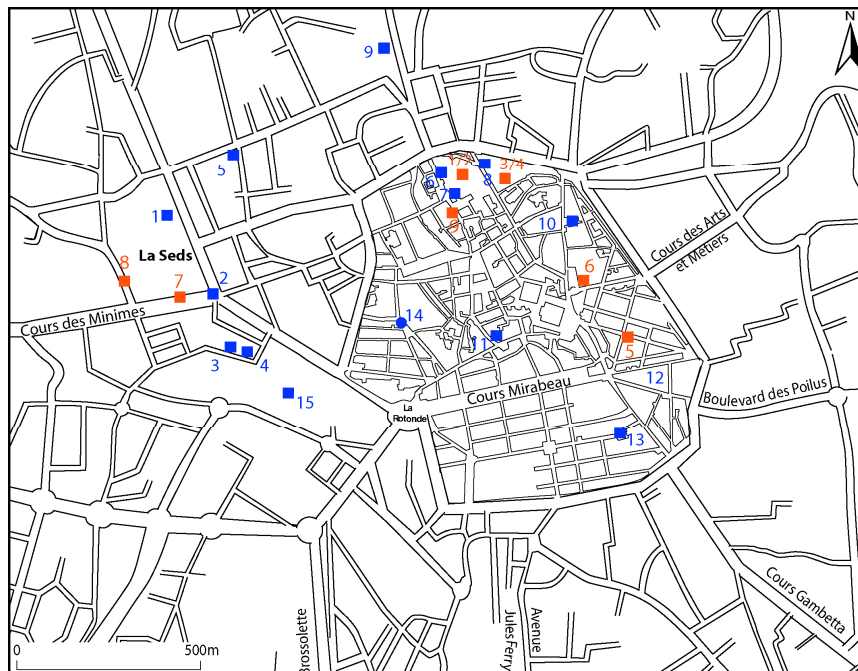
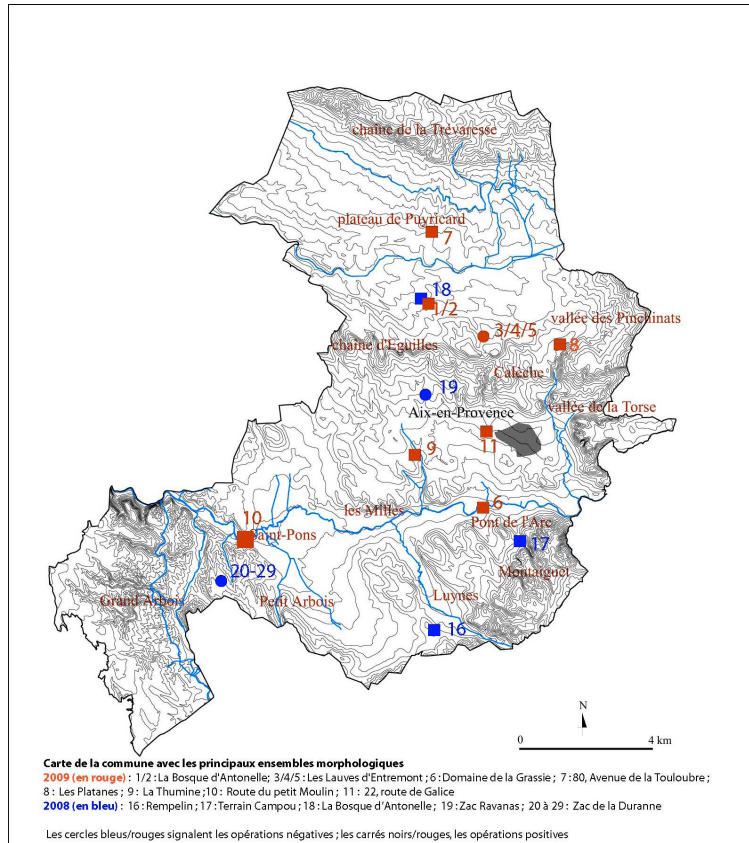
Une intervention a été réalisée suite à des travaux sur monument historique réalisés par l'Université de Provence (hôtel Meynier d'Oppède).

1.2. Cartographie des interventions

Les sauvetages urgents sont surtout urbains (trois opérations sur quatre) ; une seule intervention a été motivée par des travaux en contexte rural (découverte d'une sépulture antique lors de travaux d'adduction d'eau).

A l'inverse, les diagnostics ont touché, cette année, principalement les domaines rural et périurbain (onze interventions sur seize), ce qui contribue à rééquilibrer les connaissances entre l'agglomération et son territoire, qui a, jusqu'à présent, été peu concerné par les recherches et qui reste de ce fait assez mal connu.





Agglomération d'Aix-en-Provence :

Opérations réalisées en 2009 : 1/2 : cathédrale Saint-Sauveur ; chapelle Saint-Lazare et mur gouttereau nord ; 3/4 : collège Campra ; 5 : chapelle du Sacré-Coeur ; 6 : église de la Madeleine ; 7 : cours des Minimes-Dalmas ; 8 : rue Jean-Dalmas ; 9 : hôtel Meynier d'Oppède

Opérations réalisées en 2008 : n° 1 : 10 , av. De-Lattre-de-Tassigny ; n° 2 : rond-point Nelson-Mandela ; n° 3 : 16, rue Irma-Moreau ; n° 4 : 14, rue Irma-Moreau ; n° 5 : 17, rue d'Indochine ; n° 6 : 6, rue Jacques-de-la-Roque ; n° 7 : Cathédrale Saint-Sauveur ; n° 8 : chapelle de la Visitation ; n° 9 : chapelle Notre Dame de Consolation ; n° 10 : collège Campra ; n° 11 : Hôtel Boyer d'Eguilles ; n° 12 : chapelle des Pénitents blancs des Carmes ; n° 13 : parvis Saint-Jean de Malte ; n° 14 : place des Tanneurs ; n° 15 : 10, traverse de l'Aigle d'or

1.3. Les principaux résultats

En ce qui concerne les principaux résultats, on relèvera, pour la **Préhistoire récente**, la mise en évidence, au 22, de la route de Galice, de nouveaux indices d'occupation néolithiques (Néolithique moyen : 4500 av. J.-C.) qui confirment les observations faites, en 2002, sur une parcelle mitoyenne. Portant sur la fréquentation de versants de paléo-vallon, ces découvertes font écho à celles qui ont eu lieu en d'autres points de l'agglomération d'Aix-en-Provence (îlot A de la ZAC Sextius-Mirabeau, n° 8 rue des Bœufs) dont les contextes paléo-topographiques sont comparables.

Pour une période encore très mal documentée à Aix-en-Provence, à savoir le début de **l'Age du fer**, il est une autre découverte qui mérite d'être signalée aux Platanes. Bien qu'elle soit attestée par des témoins matériels assez ténus (murets, mobilier, fosse), elle témoigne de la fréquentation, durant les VI^e-V^e s. av. J.-C., du vallon des Pinchinats et de Repentance qui sont distants d'1 km environ au sud-est du site d'Entremont.

L'essentiel des acquis ont cependant trait à la **période antique** et rendent compte d'une intense exploitation du territoire, qui se manifeste tant par des aménagements destinés à faciliter la gestion tels que les systèmes de drainage dégagés au n° 80 de l'avenue de la Touloubre, à Puyricard, ou sur le site de la Thumine et, plus encore, l'aqueduc mis au jour aux Platanes, que par des témoins de sa mise en culture. Faisant suite à une intervention qui avait déjà livré des traces fossiles de culture, en 2008, les deux récents diagnostics réalisés à la Bosque d'Antonelle ont contribué à restituer un espace entièrement cultivé, partagé entre un vignoble antique couvrant au moins 1,2 hectares, et un second espace cultivé, également de grande superficie, dont la nature des plantations n'a pu être déterminée. Déjà appréhendée sur le territoire même de la commune (vignoble de la ZAC Ravanas), ces surfaces d'exploitation de grande ampleur sont à mettre en relation avec des établissements agricoles de type *villae*, qui restent à découvrir. On citera également la découverte singulière, sur le domaine de la Grassie, dans le quartier du Pont de l'Arc, d'un ensemble de petits bâtiments évoquant une fréquentation culturelle et /ou funéraire sur les rives de l'Arc.

Intra-muros, les données ont surtout concerné la voirie et les réseaux : portion attendue du *decumanus* (rue d'axe est-ouest) et de son collecteur, au cours des Minimes, égout public dans la chapelle Saint-Lazare (cathédrale Saint-Sauveur).

En ce qui concerne les **périodes médiévale et moderne**, les travaux diligentés par la Conservation Régionale des Monuments Historiques (DRAC) sur la cathédrale Saint-Sauveur ont donné l'occasion d'une importante étude de bâti. Celle-ci a consisté, d'une part, dans le relevé d'une partie du mur gouttereau nord de la cathédrale et, de l'autre, dans des observations sur la chapelle Saint-Lazare (édifiée à l'extrême fin du XVII^e s.), et les caveaux qui en occupent le sous-sol.

Enfin, les derniers travaux liés à la restructuration du collège Campra ont donné l'occasion d'ouvrir une fenêtre sur le faubourg Rabet - Bellegarde qui s'est développé au nord-est de la ville, aux XIII^e et XIV^e s., et sur la fortification qui l'a intégré au corps de ville au XV^e s. Qu'il ait été *extra* ou *intra muros*, l'espace exploré est apparu vierge de construction, offrant un nouvel exemple de ces « auréoles de jardinage » qui environnaient l'agglomération et en aéraient le tissu urbain au Moyen Age.

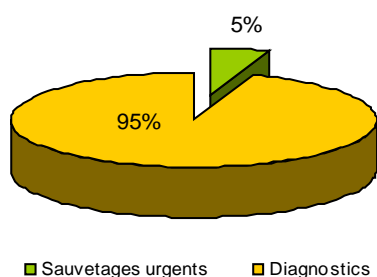
1.3. Le coût global des interventions archéologiques réalisées en 2009

Nous incluons dans ce coût global, l'ensemble des prestations réalisées, qu'elles aient été financées par la Ville ou par les Aménageurs.

Cette année, la Mission archéologique a pu négocier auprès des Aménageurs la quasi-totalité du financement des moyens techniques nécessaires aux opérations.

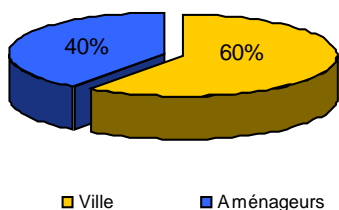
Montant total du coût de l'archéologie préventive : 248 988,60 € TTC	
Diagnostics	235 837,30 €
Sauvetages urgents	13 151,30 €

Répartition des coûts entre diagnostics et sauvetages urgents

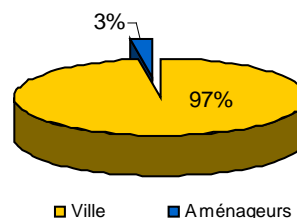


Si la Ville assume la part la plus importante du coût de l'archéologie préventive, les Aménageurs en financent également une part très élevée : 40 %. Comme on le verra *infra*, ce financement extérieur concerne presque exclusivement les diagnostics.

Répartition des coûts entre la Ville et les Aménageurs



Sauvetages urgents : répartition des coûts entre la Ville et les Aménageurs



1.4. Les sauvetages urgents

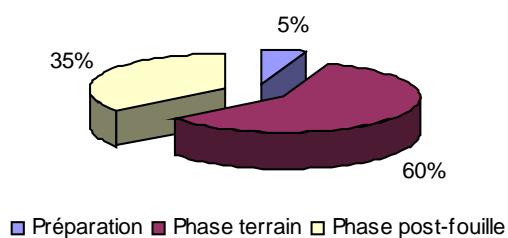
Pour les sauvetages urgents, il n'y a pas de frais direct lié à la mobilisation d'engins : les engins présents sur site sont ceux qui sont mobilisés pour les travaux qui ont motivé le sauvetage urgent. Ils sont donc à la charge du Service ou de l'Aménageur responsable des travaux.

Les coûts assumés par les Aménageurs concernent exclusivement du personnel (ouvrier, ouvrier qualifié). Il est très faible (deux journées d'ouvrier et d'ouvrier qualifié).

L'essentiel des moyens en personnel sont assumés par la Ville : en 2009, ces moyens humains ont consisté en 76 journées/homme (agents rémunérés) répartis comme suit, en fonction des trois phases composant une opération :

- préparation : 4 ETP
- phase terrain : 45,5 ETP
- phase de post-fouille (analyse des données et rédaction du rapport) : 26,5 ETP

Sauvetages urgents : ETP en fonction des trois phases d'une opération



Contrairement aux diagnostics, dans les sauvetages urgents c'est la phase de terrain qui mobilise le plus d'agents. Le nombre d'ETP y est, en effet, près de deux fois supérieur à la phase de post-fouille. Ce constat

résulte des modalités d'intervention des archéologues. Ils assurent le suivi des travaux d'aménagement, ce qui impose le maintien sur site d'un agent pour parer à l'éventualité de découverte de vestiges.

Le temps consacré à l'exploitation des données (post fouille) étant en général tributaire de l'intérêt des découvertes, celui qui est affecté aux sauvetages urgents témoigne de la faible importance de ces dernières, ce qui est normal, si l'on considère les contraintes liées à ce type d'intervention : durée d'intervention réduite et observations limitées.

Le tableau ci-après fournit pour chaque sauvetage urgent le nombre en journées/hommes des agents mobilisés, le coût de l'intervention et le nombre de m² explorés. Il ressort que ce sont les sauvetages urgents motivés par les travaux MH non programmés qui sont le plus coûteux.

Nom opération	Superficie surveillée	Journées/homme par opération	Moyenne des journées/homme mobilisés par opération	Coût par opération	Coût au m ²	Coût moyen au m ² (MH et autre)	Coût moyen au m ²
Eglise de la Madeleine	3,40 m ²	16	19journées/homme, soit un agent/mois	1732,60 €	509,60 €	121,20 € (MH)	41,90 €
Hôtel Maynier d'Oppède	20 m ²	6,5		1104,35 €	55,20 €		
Rue Jean-Dalmas	280 m ²	42		8019,50 €	28,65€	35,60 € (autre)	
Chemin du Petit-Moulin	10 m ²	11,5		2294,85 €	229,50 €		
TOTAL	313,40 m²	76		13 151,30 €			

Réalisés dans des conditions contraintes (délais, modalités d'intervention) et difficiles, les sauvetages urgents mobilisent souvent des moyens qui ne sont pas à la hauteur des résultats.

Outre les problèmes que pose leur mise en place dans la programmation générale des activités des agents de la Mission archéologique, la faiblesse des résultats qui en sont issus justifie d'en minimiser autant que possible le nombre. En ce qui concerne les travaux sur monuments historiques, une bonne programmation permettrait de valoriser la phase de diagnostic, qui, il faut le rappeler, est aussi susceptible d'apporter des informations importantes pour leur compréhension de leur évolution architecturale et l'origine des qui les affectent.

2. DIAGNOSTICS : Bilan opérationnel et financier 2009

Dans le bilan financier de l'exercice 2009, sont compris l'ensemble des travaux conduits dans le cadre des diagnostics. Outre les 16 diagnostics réalisés durant l'exercice, ont donc également été pris en compte des travaux de post-fouille (étude des données et rédaction du rapport final d'opération) relatifs à des diagnostics commencés en 2008 et achevés dans les premiers mois de l'année 2009. Cela concerne deux opérations : 16, rue Irma-Moreau et chapelle des Pénitents Blancs.

Ce parti pris permet d'avoir un panorama complet sur les moyens tant humains que financiers consacrés à cette activité de l'archéologie préventive dans le courant de l'exercice budgétaire.

A l'exception de quatre diagnostics réalisés aux Lauves d'Entremont qui se sont avérés complètement négatifs, toutes les autres interventions ont livré des vestiges. Une seule a motivé une prescription de fouille préventive par l'Etat : le Domaine de la Grassie (Aménageur : SACOGIVA).

2-1. Répartition des diagnostics en fonction du statut de l'Aménageur

En 2009, la majorité des diagnostics ont été prescrits sur des projets portés par des Aménageurs privés : 11 opérations sur 15. Les autres Aménageurs sont des collectivités territoriales, l'Etat (Ministère de la Culture) ou des sociétés d'économie mixte (SACOGIVA)

Aucun diagnostic n'a été réalisé dans le cadre de travaux dont la Ville était maître d'ouvrage.

2.1.1. Les Aménageurs privés

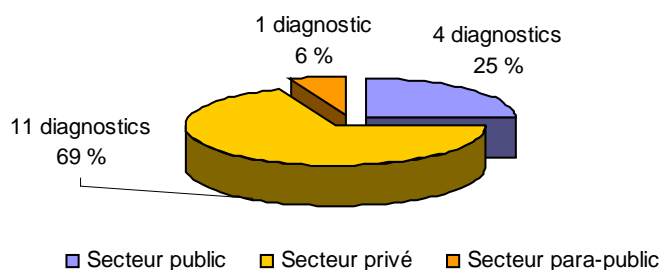
Ils sont très divers :

- grandes sociétés d'aménagement ou promotion immobilière : 3 diagnostics
Bouygues Immobilier : la Thumine et 80, avenue de la Touloubre, à Puyricard
Nexity Georges V : Les Platanes
- petits promoteurs : 6 diagnostics
- particulier : 1 diagnostic (22, rte de Galice - garage Nissan)
- association : 1 diagnostic (chapelle du Sacré Cœur)

2.1.2. Les Aménageurs publics ou parapublics

- l'Etat : 1 diagnostic (cathédrale Saint-Sauveur)
- le CG 13 : 2 diagnostics (collège Campra)
- la CPA : 1 diagnostic en cours (restructuration Minimes/Dalmas/Bœufs/Galice)
- la SACOGIVA : 1 diagnostic (Domaine de la Grassie)

Répartition des diagnostics par secteur :
privé, public, para-public



2.2. Contextes géographiques et superficies explorées

2.2.1. Superficies des terrains soumis à diagnostic et des terrains explorés.

Les prescriptions émises par l'Etat ont concerné **103 411 m²** de terrain, soit 10,34 ha.
La surface totale des terrains effectivement sondés est de **4092 50 m²**.

La moyenne des surfaces sondées par rapport à la superficie totale des terrains concernés avoisine les 4 % (3,95 %).

Similaire à celui de l'année dernière, ce pourcentage est en-deçà des quottas demandés par l'Etat, qui sont en général fixés entre 7 et 10 % de la superficie totale des parcelles soumises à diagnostic.

A Aix-en-Provence, cette moyenne de 4 % de terrain sondés s'est toutefois avérée suffisante pour donner une bonne information sur le potentiel archéologique du sous-sol. La raison tient à la qualité des interventions qui incluent, chaque fois que nécessaire :

- une approche géomorphologique poussée,
- une étude fine de la stratigraphie qui est toujours appréhendée de façon complète, souvent à partir de données planimétriques, et non sous la forme de simples logs,
- un dégagement méticuleux des vestiges archéologiques.

Les superficies explorées en 2009 sont en définitive équivalentes à celles qui l'ont été en 2008, alors même que le nombre de diagnostics réalisé est inférieur (16 opérations en 2009 contre 23 en 2008). *Cf. tableau récapitulatif en annexe.*

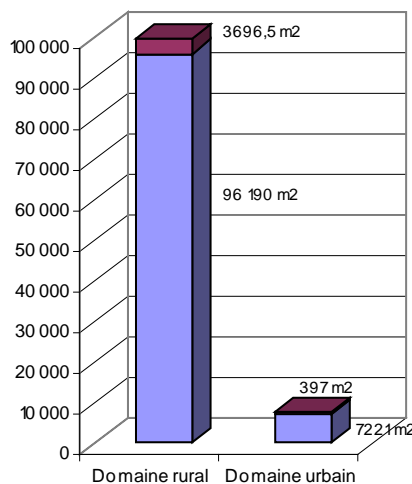
2.2.2. Répartition des diagnostics entre domaine rural et domaine urbain

Les deux tiers des opérations ont concerné le domaine rural (11 opérations sur 16).

Les opérations conduites en milieu rural ont porté sur 96 190 m² de superficie (superficie sondée : 3 696,50 m²). Sur l'ensemble des opérations, la superficie sondée moyenne est de 462 m² et **le coût du m² sondé est de 17,40 €.**

Les opérations conduites en milieu urbain ont porté sur 7 221 m² de superficie (superficie sondée : 397 m²). Sur l'ensemble des opérations, la superficie sondée moyenne est de 66,2 m² et **le coût du m² sondé est de 189 €.**

Rapport des superficies des terrains soumis à diagnostic et des superficies sondées entre domaine rural et domaine urbain



2.3. Les délais d'intervention : un critère d'efficacité du dispositif

2.3.1. Résorption du retard dans l'activité de diagnostic

Alors que, durant l'exercice 2008, l'activité de diagnostic de la Mission archéologique avait consisté en grande partie dans la résorption du retard accumulé depuis 2003, ce qui avait entraîné une charge particulière de travail (23 diagnostics réalisés dans l'année), la majorité des diagnostics qui ont été réalisés en 2009 ont été prescrits dans l'année (11 sur 16). Un seul répond à une prescription ancienne (2007) ; les 4 autres ont été prescrits durant le second semestre 2008.

On peut donc considérer que l'activité annuelle est désormais en phase avec la prescription. Les délais compris entre la notification de cette dernière et la mise en place d'un diagnostic sont désormais du seul fait des Aménageurs.

On peut également considérer que le nombre moyen annuel de diagnostics tourne autour de 15 opérations, ce qui représente 1,25 opération par mois.

2.3.2. Les délais de mise en place d'un diagnostic

A partir du moment où une prescription de diagnostic a été transmise par l'Etat à la Mission archéologique, celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour le mettre en place, ce qui suppose l'établissement, dans l'intervalle, d'une convention avec l'Aménageur concerné. Toutefois, cette disposition réglementaire n'est pas en concordance avec la réalité des pratiques, car la mise en place d'un diagnostic dépend en fait avant tout du calendrier des Aménageurs.

A partir du moment où un Aménageur en a planifié la réalisation, **le délai de mise en place d'un diagnostic par la Mission archéologique est compris entre 3 semaines et un mois.**

2.3.3. Durée des opérations et délais de restitution du terrain et du rapport de fouille

En 2009, la durée moyenne de réalisation d'un diagnostic a été de 40 jours ouvrés avec un minima de 13 jours et un maxima de 105 jours.

Il faut toutefois distinguer deux phases dans leur réalisation : la phase de terrain et la phase dite de « post-fouille » ; en matière de mobilisation en temps de travail, le rapport entre les deux est de 1 pour 3.

En 2009, la durée moyenne de **la phase terrain** a été de 11 jours ouvrés (soit deux semaines), avec un minima de 3 jours d'intervention et un maxima de 45 jours. A une exception près (opération de la Grassie qui a nécessité quatre jours d'intervention complémentaires à la demande du Service Régional de l'Archéologie de PACA), la date de restitution des terrains a toujours respecté le calendrier fixé dans la convention.

Sensiblement plus longue que la phase terrain, la durée moyenne de **la phase de post-fouille** a été de 30 jours ouvrés avec un minima de 10 jours et un maxima de 60 jours.

Par rapport aux calendriers d'origine, les dates de restitution des rapports ont été dépassées pour 7 opérations (de 4 à 12 jours)².

Ces dépassements sont toutefois d'autant plus modestes que cette phase inclut les délais nécessaires :

- à la reprographie du rapport de fouille qui nécessite l'intervention d'un autre service (Service Imprimerie)
- à son montage qui est réalisé par les agents de la Mission archéologique.

Les rapports de fouille sont en moyenne tirés à 15 exemplaires dont 8 sont destinés à l'Etat (disposition réglementaire).

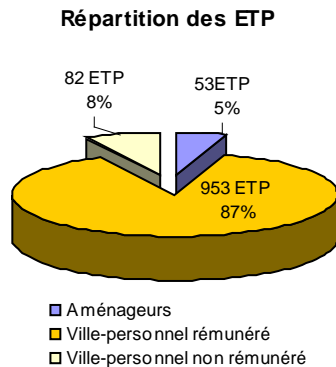
En conclusion, il ressort que les délais sont bien respectés dans l'ensemble, notamment pour la phase terrain qui conditionne la levée de l'hypothèque archéologique quand les résultats de l'opération sont nuls ou très peu significatifs notamment.

Le respect des délais et la diligence dans la mise en place des diagnostics rendent compte :
- de l'efficacité du dispositif mis en place par la Mission archéologique
- de sa capacité opérationnelle et de sa réactivité

² D'après la date de restitution du rapport prévue dans les conventions, la durée moyenne de la phase post-fouille aurait dû être de 26 jours ouvrés.

2.4. La mobilisation des agents

La procédure de diagnostic systématique a mobilisé 1088 journées en journées/hommes sur l'année, tous types de postes confondus (personnel rémunéré par la Ville ou les Aménageurs, personnel non rémunéré : stagiaires universitaires).



Les données présentées ci-après rendent compte de la mobilisation des agents pour chacune des trois phases d'une opération.

La phase de préparation comprend les contacts avec l'Aménageur et, éventuellement, l'Etat et/ou les autres services municipaux, la visite de site, la DICT³, l'analyse des moyens à mettre en œuvre et la rédaction de la convention. Elle est essentiellement portée par des agents titulaires/permanents

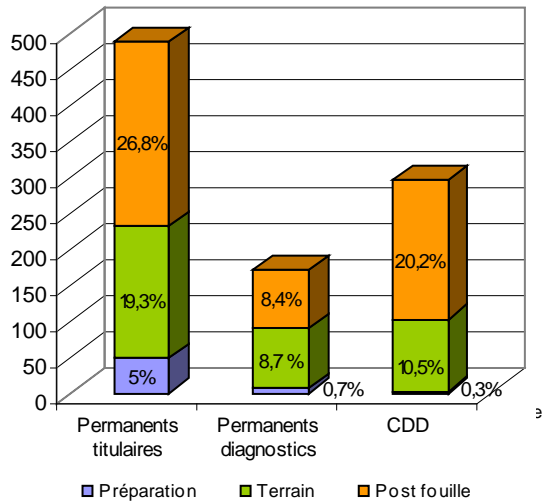
La phase de terrain consiste dans la phase d'exploration. La mobilisation des agents y est très variable ; elle dépend de la nature et de l'importance des vestiges mis au jour.

La phase de post fouille consiste dans :

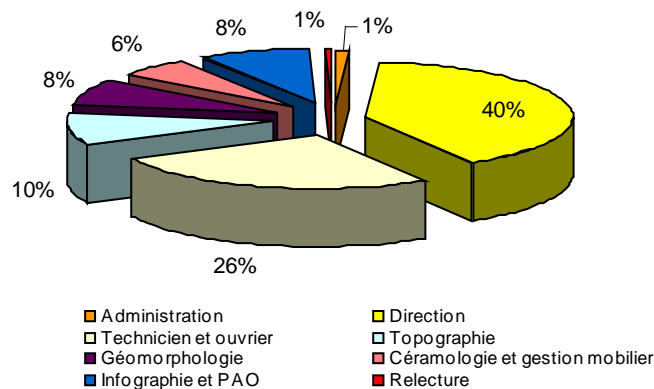
- l'analyse des données,
- le traitement, l'étude et la gestion des mobiliers archéologiques recueillis,
- la rédaction du rapport,
- l'informatisation de la documentation graphique,
- l'inventaire de la documentation
- la relecture du rapport de fouille par un coordinateur scientifique (Núria Nin ou Sandrine Claude). Cette étape est essentielle pour garantir la qualité des documents qui sont transmis à l'Etat et qui peuvent être soumis à l'avis de la Commission Inter-régionale de la Recherche Archéologique Sud-Est (CIRA). Il faut savoir qu'au moment du renouvellement de son agrément, l'appréciation de la qualité scientifique d'un service archéologique agréé est en partie conditionnée aux avis de la CIRA.
- la mise en page du rapport,
- sa reprographie et son montage.

Elle nécessite l'intervention systématique d'agents titulaires et, comme on peut le voir sur les graphiques qui suivent, c'est la phase qui mobilise le plus d'agents et de journées/hommes.

Diagnostics : répartition des agents par statut et en fonction des différentes phases d'une opération



Répartition des ETP en fonction des postes de travail



2.5. La production scientifique

Sur les 18 rapports qui ont été rédigé et transmis à l'Etat en 2008, on compte :

- 16 rapports de diagnostics (14 opérations de 2009 et 2 opérations de 2008),
- 1 rapport final d'opération de fouille (extension parking collège Mignet),
- 1 rapport de prospection inventaire (programme de recherche annuel).

L'ensemble de ces rapports représentent 1560 pages de documentation et les seuls rapports de diagnostic représentent 978 pages. Ils enrichissent les fonds documentaires de la Mission archéologique.

2.5.1. La diffusion des rapports de fouille

La diffusion des rapports de fouille s'opère par différents canaux.

Sur les 8 exemplaires en format papier transmis à l'Etat, un est conservé au Service Régional de l'Archéologie, un à la Sous- Direction de l'Archéologie au Ministère de la Culture, un aux Archives Départementales et un à l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive.

De son côté, la Mission archéologique verse systématiquement un exemplaire de tous ses rapports de fouille au fonds patrimonial de la Méjanès ; les documents le justifiant sont également versés à la bibliothèque archéologique de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme.

La Mission archéologique prépare par ailleurs la mise en ligne de ces rapports sur le site Internet de la Ville, de manière à en garantir la diffusion la plus large possible auprès des Aixois et de tous les publics intéressés à l'archéologie.

2.6. Coût annuel de la procédure

Dans les dépenses liées aux diagnostics, on compte deux postes principaux : le personnel qui, en 2009, a représenté 66 % des dépenses et les moyens mécaniques qui en représentent 34 %. Elles sont assurées conjointement par la Ville et les Aménageurs.

En 2009, le coût total des diagnostics s'est élevé à : 235 837,50 €

2.6.1. Répartition des coûts entre la Ville et les Aménageurs

Son financement se répartit comme suit entre la Ville et les Aménageurs :

	MONTANT	% du coût total
VILLE	136562,92 €	58 %
AMENAGEUR	99274,40 €	42 %

La répartition des dépenses par poste est très différente entre la Ville et les Aménageurs ; ces derniers supportent essentiellement les dépenses induites par les moyens mécaniques, qui représentent 77 % de leur participation financière.

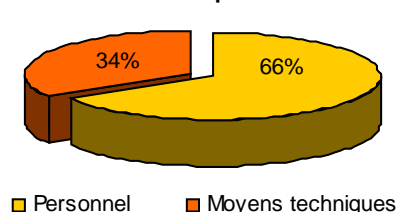
La Mission archéologique négocie, en effet, autant que possible auprès des Aménageurs la mise à disposition des moyens techniques. Ceux-ci comprennent les engins techniques nécessaires aux opérations : tracto-pelle, pelle mécanique, mini-pelle, camion, brise-roche.

Cette négociation se fait au gré à gré avec les professionnels de la construction ou de l'aménagement. Elle ne concerne pas, en revanche, les particuliers qui construisent pour eux-mêmes.

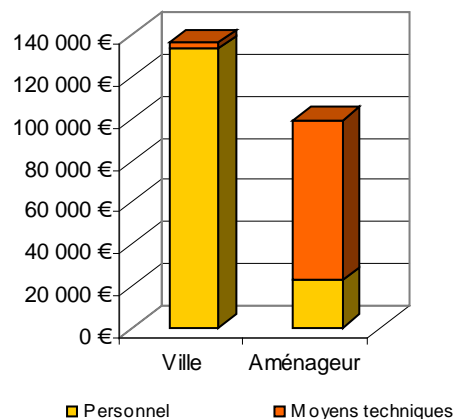
Il convient cependant de rappeler que les Aménageurs n'ont aucunement l'obligation de prendre en charge ces moyens techniques et que, s'ils sont assujettis à la redevance d'archéologie préventive, ils ont aussi la possibilité de demander en contrepartie une réduction de ladite redevance. Le cas ne s'est toutefois encore jamais posé.

Il semble que, pour les Aménageurs, le souci de voir la contrainte archéologique rapidement réglée prime sur les considérations financières. **Notre réactivité est donc indispensable si nous voulons voir se maintenir cette disposition, qui est une source d'économie très importante pour la Ville.**

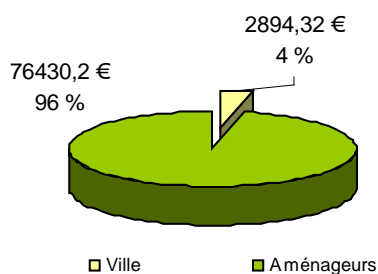
Répartition du total des dépenses entre le personnel et les moyens techniques



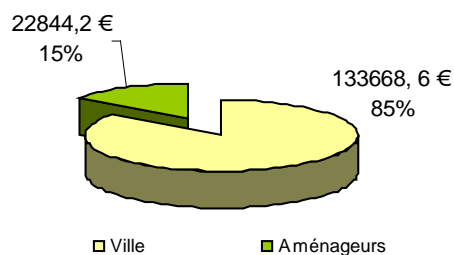
Ville - Aménageurs : répartition des coûts entre le personnel et les moyens techniques



Moyens techniques : répartition des dépenses entre la Ville et les Aménageurs



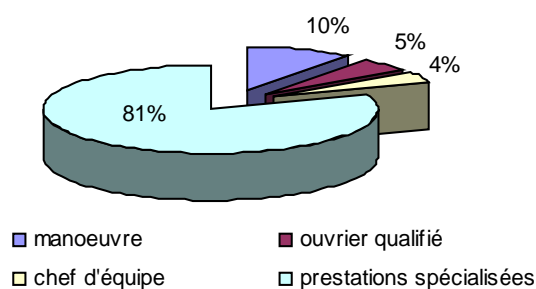
Personnel : répartition des dépenses entre la Ville et les Aménageurs



Les 23 % des dépenses restantes prises en charge par les Aménageurs consistent en J/H d'ouvrier, d'ouvrier qualifié ou de chef d'équipe et en remboursement de frais de personnel engagés par la Ville (émission d'un titre de recette de 18 437,70 € par la Ville).

Ces dépenses représentent 15 % du total des dépenses en personnel.

Aménageur- Personnel : répartition des coûts par type de poste



2.6.2. Les dépenses assurées par la Ville

Elles se répartissent de la manière suivante:

- 2,1 % en moyens techniques
- 97,9 % en personnel

2.6.2.1. Les moyens techniques

En 2009, la seule opération ayant nécessité le financement, par la Ville, de journées d'engin mécanique est celle du Domaine de la Grassie (deux jours de pelle mécanique). Il s'agit là d'un complément des moyens pris en charge par la SACOGIVA. Ce complément a été motivé par une demande de l'Etat d'étendre le diagnostic en vue d'asseoir la future prescription de fouille⁴.

2.6.2.2. Les moyens en personnel

Dans les dépenses en personnel, nous avons pris en compte l'ensemble des agents qui ont été affectés aux opérations de diagnostic, que ce soit durant la phase de préparation, la phase de terrain ou celle de post-fouille. Les chiffres indiqués rendent compte du **coût réel** du dispositif en moyens humains. Ils incluent aussi une part de valorisation.

Parmi les agents affectés au dispositif de diagnostic, on compte :

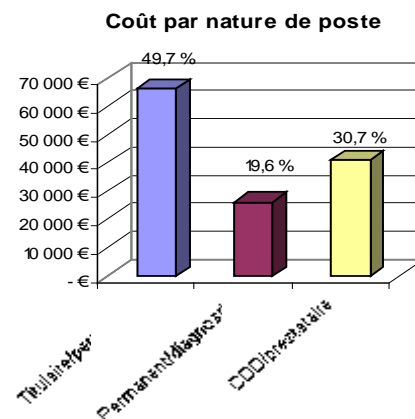
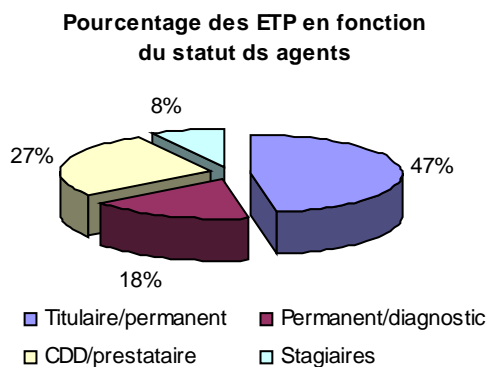
1. des agents titulaires/permanents : *titulaire/permanent*
2. des agents permanents recrutés pour ce dispositif de diagnostic : *permanent/diagnostic*
3. des agents en CDD : *CDD/prestataire de service*

⁴ La prise en charge par l'Aménageur aurait nécessité un avenant à la convention. Cette solution n'a pas été suivie en raison des délais qu'elle imposait.

- 4. enfin, des stagiaires universitaires. Dans le décompte des J/H stagiaires, nous n'avons pris en compte qu'un jour sur trois pour mettre en concordance leur activité avec celle des professionnels (82 journées/hommes) : *stagiaire*

La dépense relative aux moyens humains s'élève à **133 668,60 €** et se répartit comme suit entre les trois catégories de professionnels :

Titulaires / permanents	66456,30 €	
Permanents diagnostic	26126,00 €	67212, 00 €
CDD et prestataires	41086,30 €	



L'activité liée au dispositif de diagnostic systématique concerne l'ensemble des agents et n'est plus, comme, en 2008, essentiellement porté par les CDD et les deux agents recrutés pour en permettre la mise en place (géomorphologue et responsable d'opération).

Si l'on ne prend en compte, dans les charges salariales incombant au coût des diagnostics systématiques, que celles occasionnées pour la mise en place de ce dispositif particulier, à savoir :

- le salaire annuel des deux agents recrutés en 2008 pour assurer cette nouvelle charge (permanents/diagnostic : 63 991 € TTC) et
- le salaire des CDD recrutés pour les diagnostics (41 086,30 € TTC),

ce coût s'élève à 105 077,30 € TTC.

Plusieurs raisons expliquent cet état de fait :

- la nécessité de constituer des équipes avec des agents dont les compétences propres (scientifiques, mais aussi techniques) répondent aux problématiques des opérations ;

- la souci d'assurer une continuité scientifique et méthodologique sur des opérations touchant des secteurs géographiquement homogènes (cf le cas de la Bosque d'Antonelle où le même agent a dirigé trois interventions sur trois parcelles mitoyennes) ou faisant l'objet d'interventions successives dans le cadre d'un projet d'aménagement quelquefois conduit sur plusieurs années (restructuration du collège Campra où le même responsable assure, depuis 2004, toutes les interventions archéologiques, ou encore restauration de la cathédrale Saint-Sauveur, organisée en deux tranches qui a également mobilisé le même responsable, choisi ici pour ses compétences médiévale, moderne et en archéologie du bâti).

- l'obligation de conduire, immédiatement à la suite de l'intervention de terrain, la rédaction du rapport de fouille. Document obligatoire dont le délai de restitution est fixé dans la convention, le rapport final d'opération précise les résultats archéologiques à partir desquels l'Etat peut décider ou non une prescription de fouille préventive.

- certaines tâches techniques incombent à des agents titulaires (suivi administratif, gestion des mobiliers archéologiques, montage des rapports) ou doivent être partagés entre agents titulaires et CDD en raison de leur importance et des délais d'exécution (infographie, mise en page des rapports notamment).

Ce mode de fonctionnement présente de multiples avantages.

Il facilite d'abord la gestion des diagnostics. En nous permettant de programmer plusieurs opérations en même temps, il permet, en effet, de satisfaire les attentes des Aménageurs et de respecter les délais fixés dans la loi.

Il garantit d'autre part une pluridisciplinarité indispensable compte tenu de la variété des problématiques abordées.

Il favorise une mixité complète des agents et la capacité de moduler les équipes en fonction des périodes d'absence.

Enfin, les permanents recrutés pour le dispositif de diagnostic participent au développement général des activités du service, qu'ils contribuent à enrichir et à diversifier : mise en place de bases de données nouvelles liées à leur spécialité ; participation à des programmes de recherche plus larges qu'ils nourrissent de leurs compétences propres, participation à des projets d'étude thématiques ou de publications, gestion des collections.....

3. La redevance d'archéologie préventive (RAP)

3.1. La RAP

Le financement des diagnostics est assuré par une redevance d'archéologie préventive (RAP). Le découplage de la prescription archéologique et de la RAP (fait générateur et assiette de perception) vise à une mutualisation de la prise en charge du risque financier lié à l'archéologie par les aménageurs.

L'ordonnancement, la liquidation et le recouvrement de la redevance font intervenir trois ministères : le Trésor Public, le ministère de la culture et le ministère de l'équipement.

Les redevables

Sont redevables les personnes publiques et privées qui réalisent des travaux affectant le sol et le sous-sol et soumis :

- soit à une autorisation ou à une déclaration préalable en application du code de l'urbanisme
- soit à la réalisation préalable d'une étude d'impact en application du code de l'environnement
- soit à autorisation préalable pour tous les autres travaux d'affouillements.

Sont exonérés

- les travaux de construction de logements à usage locatif aidé, ou, réalisés par des personnes physiques pour elles-mêmes
- les affouillements liés aux travaux agricoles ou forestiers, ou, pour la prévention des risques naturels.

Les faits générateurs de la redevance sont :

1. pour les autorisations ou déclarations prises *en application du code de l'urbanisme* : la délivrance de l'autorisation ou la non-opposition aux travaux
2. pour les travaux soumis à étude d'impact *en application du code de l'environnement* : l'acte qui décide la réalisation du projet, et pour la ZAC, l'acte de création.
3. le dépôt de la demande de réalisation anticipée de diagnostic volontaire par l'aménageur.

L'assiette et le mode de calcul

L'assiette et le mode de calcul de la redevance varient en fonction du type de travaux :

1. Pour les travaux autorisés par le code de l'urbanisme (à l'exception de l'art. R.442-3-1, CU), l'assiette est identique à celle de la TLE c'est-à-dire la SHON. La redevance n'est due que si la SHON est égale ou supérieure à 1000 m².

Le mode de calcul de la RAP est : **RAP = (VF/m² x SHON en m²) x taux**

Le taux est de 0,5% depuis le 1^{er} janvier 2010 (art. 8 de la loi n° 2009-179 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés).

VF étant la valeur forfaitaire prévue par l'article 1585-D I du code général des impôts pour la TLE.

2. Pour les travaux soumis à étude d'impact (y compris ceux autorisés par le code de l'urbanisme), et dans le cas des auto-saisines, l'assiette est l'emprise au sol des installations classées ou des aménagements projetés en m². La redevance n'est due que si l'assiette du projet a une superficie supérieure à 3000 m².

Le mode de calcul de la RAP est : **RAP = (emprise au sol en m²) x taux**

Le taux est fixé à 0,50 €/m² depuis le 17 février 2009

La liquidation et l'ordonnancement de la redevance sont de la responsabilité :

- du préfet de département pour les travaux réalisés en application du code de l'urbanisme : instruction assurée par la DDE ou par les communes ou groupements de communes après délégation de compétence (si elles assurent déjà la liquidation de la TLE).
- du préfet de région dans tous les autres cas : instruction assurée par la DRAC.

3.2. La perception de la RAP par la Ville en 2009

Le choix qu'a fait la Ville de réaliser tous les diagnostics prescrits par l'Etat sur le territoire communal lui permet de percevoir **68,5 % de la redevance d'archéologie préventive liquidée sur le territoire communal.**

Les délais de traitement des dossiers d'urbanisme par les services liquidateurs de la RAP (la DDE en particulier) et les délais d'ordonnancement sont apparus relativement importants, ce qui a entraîné un décalage d'environ un an et demi entre la date d'entrée de la Ville dans le dispositif de diagnostic systématique et le reversement des recettes de la RAP qui lui reviennent.

Ainsi, la perception de la RAP par la Ville n'est effective que depuis le mois d'août 2009.

**Sur les 5 mois de l'année 2009 durant lesquels elles ont été versées à la Ville,
les recettes de la RAP s'élèvent à 86 906,40 € TTC⁵.**

Elles correspondent à un montant total de la RAP de 126 870,65 € sur l'ensemble du territoire communal pour la même période.

Ce chiffre correspond à peu de choses près à l'estimation des recettes de la RAP, que la Mission archéologique avait faite en 2008, à partir des données du Livre Foncier de la Ville⁶. Nous avons alors indiqué que cette estimation était inférieure à la réalité ; elle était, en effet, incomplète, du fait que n'avaient pu être pris en compte certains projets d'urbanisme, insuffisamment renseignés dans la base du Livre foncier (absence d'information relative à la SHON ou la SHOB). Les chiffres connus en 2009 confirment donc cette estimation initiale.

3.3. Projection sur une année complète

Le montant mensuel de la RAP est variable. Il a, en effet, varié de 12000 à 24 000 € en fonction des mois.

En se fondant sur le montant le plus bas perçu en 2009, on peut escompter une recette annuelle d'environ 140 000/150 000 €.

Rapporté à l'exercice 2009, ce montant couvrirait non seulement les frais directement imputables au dispositif de diagnostic systématique, mais il contribuerait également à financer la totalité des charges du personnel titulaire/permanent du service impliqué dans le dispositif, ce qui représente une valorisation de près de 40 000 € sur les charges fixes annuelles de la masse salariale du service.

3.4. Comparaison entre les exercices 2008 et 2009.

	Nombre de diagnostics	Nombre de sauvetages urgents	Nombre de m2 soumis à diagnostic	Nombre de m2 sondés
2008	23	4	106 155 m²	4 516 m²
2009	16	4	103 411 m²	4 092 50 m²

⁵ Ce montant correspond à la RAP reversée à la Ville par le comptable du Trésor pour les mois de juillet à novembre 2009.

⁶ Ce montant ne présente pas d'anomalie par rapport qui nous a été transmis par la DDE pour l'année 2008 sur des dossiers d'urbanisme 2005-2007.

	Coût total du dispositif de diagnostic systématique	Coût total Ville (titulaires inclus)	Coût Ville pour le seul dispositif diagnostic	Participation Aménageurs	Recettes RAP effectives	Estimation RAP 2010
2008	213 500 €	160 500 € 65 %	101 790 €	53 000 € 25 %	/	Environ 150 000 €
2009	235 837 €.	136 563 € 58 %	105 078 €	99 275 € 42 %	86 906,40 € sur 5 mois	

Sur le plan des dépenses globales, on constate que le montant moyen annuel du coût des diagnostics s'équilibre autour de 225 000 € par an avec un écart assez peumarqué d'une année sur l'autre.

La part du financement global assurée par la Ville a été moins importante en 2009 : elle représente 58 % des dépenses contre 65 % en 2008 (postes de titulaires compris). La différence tient à la contribution des Aménageurs, qui a augmenté de 87 % en 2009.

Si, dans les dépenses de la Ville, on considère les seuls coûts **qui sont directement** liés au dispositif de diagnostic systématique, les frais apparaissent en revanche à peu près constants, ce qui est assez logique puisque est pris en compte ici le coût annuel des deux postes à temps plein mis en place pour le dispositif (géomorphologue et responsable d'opération) et les dépenses imputables aux CDD qui y sont affectés, pour un volume de m² sondés à peu près analogue d'une année sur l'autre.

En ce qui concerne les recettes liées à la RAP, les parallèles sont pour l'instant impossibles en raison, on l'a vu *supra*, du décalage de 1,5 an constaté entre la date de mise en place du dispositif par la Ville et celle à partir de laquelle le versement de la RAP est devenu effectif.

4. Conclusion

1. Un dispositif efficace et bien perçu par les services de la Ville et les Aménageurs

Les procédures mises en place par la Mission archéologique (*vademecum*, convention-type, courriers et documents-type, bordereau d'opération, modèle de rapport de fouille) s'avèrent très efficaces et garantissent :

- des délais rapides de mise en place des diagnostics
- le respect des délais de réalisation des opérations sur le terrain et de restitution des rapports de fouille.

Le dispositif d'archéologie préventive garantit donc une **maîtrise totale des délais**

La disponibilité des agents et la qualité des travaux réalisés favorisent par ailleurs l'établissement de très bons rapports avec l'ensemble des Aménageurs concernés (Ville et autres). L'efficacité du dispositif et la qualité des relations humaines expliquent sans doute en partie l'importante participation financière des Aménageurs extérieurs à la Ville au dispositif.

2. Un probable équilibre recettes / dépenses

En 2009, le rapport entre la RAP perçue sur le second semestre de l'année et les dépenses annuelles engagées par la ville pour le dispositif de diagnostic systématiques laisse supposer un équilibre recettes / dépenses sur l'année. A partir des recettes perçues pour les 5 derniers mois de 2009, on peut, en effet, estimer à environ 140 000 à 150 000 € les recettes annuelles liées à la RAP.

Il faudra toutefois d'attendre de fin de l'année 2010, qui constitue la 3^e et dernière année du dispositif de diagnostic systématique, pour avoir des données permettant de mettre en regard les recettes et les dépenses sur la durée de 18 mois. Les recettes entrées dans le budget de la Ville devront alors être comparées aux dépenses correspondant à une année et demie d'exercice (janvier 2008 à juillet 2009).

Si, en 2010, les prévisions se confirment, la Ville aurait tout intérêt à maintenir ce dispositif, qui garantit la maîtrise des délais d'intervention sur les prescriptions de diagnostics. L'étape de diagnostic est, en effet, primordiale puisqu'en dépend la prescription de fouille ou la levée de l'hypothèque archéologique sur les projets d'urbanisme concernés.

Concernant la RAP, il convient, d'autre part, de mettre en place les procédures permettant de récupérer auprès de l'INRAP, la redevance liée aux diagnostics qui ont été prescrits sur des projets d'urbanisme soumis à la RAP, avant la date de mise en place du dispositif de diagnostic systématique, et qui ont été réalisés par la Mission en 2008. Le montant de la RAP à récupérer est estimé à 35 000 €

3. Les sauvetages urgents : une procédure à limiter

En 2009, les sauvetages urgents ont représenté 20 % des opérations préventives du service. Souvent imputable à un manque d'anticipation et de préparation des travaux qui les motivent, ce type d'opération est préjudiciable au bon fonctionnement du service, dans la mesure où il interfère avec l'activité de diagnostic. Une fois arrêté avec un Aménageur et fixé par convention, le calendrier d'un diagnostic ne peut être modifié, sans prendre le risque de faire supporter à la Ville le paiement d'indemnités. En mobilisant de façon brutale des agents du service, la procédure de sauvetage urgent remet en cause la gestion du personnel et le planning des diagnostics, qui tiennent compte de la disponibilité des agents et des compétences requises sur une opération.

Elle a pour conséquence :

- obligation de recruter des CDD
- délais de mise en place administrative inappropriés par rapport aux délais habituels
- image assez négative de la ville : manque de coordination entre les services municipaux.

Non programmé, ce type d'intervention doit être limité aux travaux ou programmes d'urbanisme le justifiant. Sa réduction nécessite une meilleure coordination entre les services de la Ville.

4. Les fouilles préventives : une source de recettes par valorisation

Les fouilles préventives permettent une valorisation substantielle des agents titulaires ou permanents et des équipements municipaux. Les quatre chantiers conduits en 2007 avaient déjà permis à la Ville de récupérer une recette

de 102 000 € correspondant à la mise à disposition d'agents titulaires et l'établissement d'une grille tarifaire validée par le CM garantit aujourd'hui l'établissement de devis à partir de prix vrais.

La Ville a donc tout intérêt à permettre à la Mission de répondre aux appels d'offre (sur le territoire communal, voire intercommunal), pour valoriser son personnel, ses équipements (locaux, véhicules, équipements photographiques, techniques etc...).

Ces recettes doivent notamment compenser les dépenses connexes au dispositif d'archéologie préventive et contribuer à l'amélioration de l'équipement de la Mission archéologique et le développement de ses missions générales.

A noter : dans la législation relative à l'archéologie préventive, les marchés de fouille préventive ont été qualifiés de marchés de travaux. Cette qualification devrait permettre de faire passer sur le chapitre investissement les dépenses engagées sur la masse salariale. L'assujettissement à la TVA, permet en outre à la Ville de récupérer cette dernière.

5. Les travaux induits ou suscités par l'archéologie préventive : des dépenses connexes

Les opérations préventives (diagnostics, sauvetages urgents, fouilles préventives) génèrent souvent, ultérieurement à leur réalisation, des travaux complémentaires (études, analyses) qui peuvent nécessiter le recours à des agents en CDD (spécialistes en particulier). Cette donnée doit être prise en compte dans le dispositif. Le financement de ces recherches peut être compensé par la valorisation des agents titulaires et permanents dans le cadre de fouilles préventives.

6. L'archéologie préventive : principale source de connaissances et d'enrichissement patrimonial

Enfin, si l'archéologie préventive est une activité économique, il convient de retenir qu'elle est aussi et avant tout mue par une démarche scientifique et patrimoniale.

L'écrasante majorité des connaissances acquises sur la commune d'Aix-en-Provence, ces trente dernières années, l'ont été dans ce cadre et continueront de l'être. Il paraît donc indispensable que la Ville garde autant que possible la maîtrise sur cette activité qui contribue à une meilleure connaissance de la morphogénèse de la ville et des modalités d'occupation de son territoire, et à l'enrichissement de ses fonds patrimoniaux au travers des collections constituées au cours de opérations de recherche.

7. Déséquilibre dans les missions fondamentales du service

La réalisation des diagnostics systématiques constitue depuis deux ans la part essentielle de l'activité du service, au détriment d'autres missions.

Délaissement de la mission de médiation : nous n'avons mené quasiment aucune activité de médiation et de communication, pourtant essentielles pour la lisibilité du service et de la politique patrimoniale municipale.

Difficulté à instruire, dans des délais appropriés, des dossiers de fond : projet de création d'un Centre de Conservation et d'Etude, règlement du statut juridique des collections, dossier sur un projet d'aménagement sur la Seds

Difficulté à assurer des missions d'études préalables liées à des opérations d'urbanisme à venir

Désengagement dans des programmes de recherche : faute de disponibilité, peu d'agents titulaires ou permanents ont pu assurer une activité scientifique en 2009 (contributions dans des colloques, séminaires)

Retard dans les publications : aucun des programmes de publication projetés en 2007 n'a pu être mené à bien. La carence de publication par les agents du service posera à très court des problèmes de lisibilité de notre activité de recherche auprès de la communauté scientifique et notamment des commissions chargées de l'évaluation de notre activité scientifique.

Retard dans la restitution de rapports de fouilles antérieures. Le service a conduit par le passé des opérations pour lesquelles la faiblesse des moyens en personnel n'a pas permis de mener à son terme la rédaction des rapport de fouille. L'Etat nous a demandé récemment de résorber le passif. Nous nous étions engagés à rendre 3 rapports en retard en 2009 ; nous n'avons pu en rendre qu'un seul (collège Mignet).

8. Le poids des contraintes imposées par la réglementation sur les Rapports Finaux d'Opération des opérations préventives

La législation relative à l'archéologie préventive impose que les rapports Finaux d'Opération comprennent tout un ensemble d'inventaires informatisés (unités stratigraphiques, faits, minutes, photos, mobilier archéologique). Ces inventaires répondent à des normes strictes, qui sont très lourdes, et nécessitent un temps de saisie très important.

Il serait nécessaire d'examiner les possibilités d'affectation au service d'un poste de secrétaire complémentaire (éventuellement à 50 %), que nous pourrions former à cet exercice, qui est aujourd'hui principalement assuré par des responsables d'opération (cadre A), et des agents en CDD.

9. Problèmes posés par les vacances de poste : contre emploi et rupture dans une chaîne d'activité.

Enfin, je rappelle que trois postes sont actuellement à pourvoir au service :

- un documentaliste
- un géomaticien
- un logisticien

La gestion de la documentation est depuis un an et demi assurée à minima. Compte tenu de la masse de documentation générée par notre activité, nous rencontrons des gros problèmes dans l'indexation des documents, la tenue des inventaires, leur informatisation. Il est également difficile d'assurer une veille archéologique à caractère scientifique pourtant indispensable à nos travaux de recherche.

Le poste de géomaticien que remplissait Claire Soriano n'a pas été remplacé, ce qui pose des problèmes récurrents dans la gestion des bases relationnelles développées ou en cours de développement dans le Système d'Information Géographique de la Ville. La complexité du système mis en oeuvre rend en effet très difficile un suivi satisfaisant par le Service SIG. Plusieurs applications qui étaient en cours de développement sont en jachère, ce qui conduit à une régression par un retour à l'utilisation de fichiers EXCEL, qui ne sont pas relationnels.

Enfin, le poste de logisticien apparaît d'autant plus nécessaire que notre activité est devenue très opérationnelle ; elle permettrait d'alléger les charges des cadres A qui assurent aujourd'hui cette fonction, au détriment de leurs missions scientifiques.

Le programme d'activité pour 2010

En 2010, les informations dont nous disposons laissent augurer la conduite d'opérations de grande importance et assez complexes. Plusieurs d'entre elles sont d'ores et déjà programmées ou en cours ; certaines sont en projet (cf tableau ci-après).

La majorité de dossiers concernent le domaine urbain et sont liés à des projets municipaux :

- restructuration du cours des Minimes et le carrefour Dalmas/Bœufs/Galice (Ville-CPA), qui va susciter l'ouverture de grands sondages,
- construction du futur conservatoire de musique,
- projet de parking sous la place Prêcheurs-Verdun dont l'étude de faisabilité pourrait inclure un diagnostic (en attente de décision de Madame le Maire). Si elle est confirmée, cette opération sera très délicate à gérer pour des raisons diverses : présence de nombreux réseaux souterrains, travaux en voirie, gestion de l'occupation de l'espace avec les riverains et ses occupants traditionnels (marché, stationnement).

Enfin, l'attribution à la Ville du marché relatif aux fouilles préventives de la Grassie, va nécessiter la mise en place d'une opération de fouille au printemps.

Cette opération sera la première à être réalisée avec l'application de la grille tarifaire qu'elle va permettre de tester. Elle devrait donner une première idée du montant de la valorisation effective des moyens tant humains que matériels de la Mission archéologique.

Elle constitue également le premier cas de réponse à un appel d'offre par un service municipal dans le cadre du budget général.

OPERATIONS REALISEES EN 2009

NOM DES OPERATIONS	STATUT DE L'AMENAGEUR	ZONE D'INTERVENTION	TYPE D'OPERATION
22, route de Galice	VILLE	RURAL	DIAGNOSTIC
Cathédrale Saint-Sauveur – Chapelle Saint-Lazare, mur gouttereau nord	ETAT	URBAIN	DIAGNOSTIC
Bosque d'Antonelle 2	PRIVE	RURAL	DIAGNOSTIC
Bosque d'Antonelle 3	PRIVE	RURAL	DIAGNOSTIC
80, avenue de la Touloubre	PRIVE	RURAL	DIAGNOSTIC
Les Platanes	PRIVE	RURAL	DIAGNOSTIC
Domaine de la Grassie	SACOGIVA	RURAL	DIAGNOSTIC
Cours des Minimes	CPA	URBAIN	DIAGNOSTIC
La Thumine	PRIVE	RURAL	DIAGNOSTIC
Les Lauves d'Entremont	PRIVE	RURAL	DIAGNOSTIC
Les Lauves d'Entremont	PRIVE	RURAL	DIAGNOSTIC
Les Lauves d'Entremont	PRIVE	RURAL	DIAGNOSTIC
Les Lauves d'Entremont	PRIVE	RURAL	DIAGNOSTIC
Campra 2	CG 13	RURAL	DIAGNOSTIC
Campra 3	CG 13	URBAIN	DIAGNOSTIC
Chapelle Sacré Coeur	PRIVE	URBAIN	DIAGNOSTIC
Rue Jean-Dalmas	PRIVE	URBAIN	SAUVETAGE URGENT
Eglise de la Madeleine	PRIVE	URBAIN	SAUVETAGE URGENT
Hôtel Meynier d'Oppède	PRIVE	URBAIN	SAUVETAGE URGENT
Chemin du Vieux Moulin	PRIVE	RURAL	SAUVETAGE URGENT
Prospection territoire communal	VILLE	RURAL	PROSPECTION

OPERATIONS PROGRAMMEES OU EN PROJET POUR 2010

NOM DES OPERATIONS	AMENAGEUR	ZONE D'INTERVENTION	TYPE D'OPERATION	
Quartier Cappeou 1	PRIVE	RURAL	DIAGNOSTIC	REALISE Janvier 2010
Quartier Cappeou 2	PRIVE	RURAL	DIAGNOSTIC	REALISE Janvier 2010
Quartier Cappeou 3	PRIVE	RURAL	DIAGNOSTIC	REALISE Janvier 2010
Restructuration du cours des Minimes et du carrefour Jean-Dalmas, rue de Bœufs et Galice	CPA	URBAIN	DIAGNOSTIC	EN COURS
Rue Jean-Dalmas	VILLE	URBAIN	SAUVETAGE URGENT	EN COURS
Supermarché Casino avenue de Lattre-de-Tassigny	SOCIETE CASINO	URBAIN	DIAGNOSTIC	PROGRAMME Mars 2010
Conservatoire Musique	SEMEPA	PERI-URBAIN	DIAGNOSTIC	PROGRAMME Avril 2010
Domaine de la GRASSIE	SACOGIVA	URBAIN	FOUILLE PREVENTIVE	PROGRAMME Printemps 2010
Places Verdun-Prêcheurs	VILLE	URBAIN	DIAGNOSTIC	EN PROJET
Les Bornes Polyclinique Rambot / La Provençale	PRIVE	RURAL	DIAGNOSTIC	EN PROJET
Les Petites Sœurs de la Merci	PRIVE	URBAIN	DIAGNOSTIC	EN PROJET
Station TOTAL (route de Galice)	VILLE ?	PERI-URBAIN	DIAGNOSTIC	EN PROJET
Centre médical, avenue Malacrida	PRIVE	RURAL	DIAGNOSTIC	EN PROJET
Prospection communale	VILLE	RURAL	PROSPECTION	PROGRAMME

ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - BILAN ACTIVITE DE DIAGNOSTIC 2009

	Opération	Résultats positifs/négatifs	Superficie			Moyenne m2 sondés	Nombre intervenants ETP*	Coût total opération	Coût au m2	Coût moyen au m2
			terrain m2	Superficie sondée m2	% terrain sondé					
Domaine rural	Bosque d'Antonelle 2	positif	10 100	586	5,8	462 m2	68,5	10 027,35	17,10 €	17,40 €
	Bosque d'Antonelle 3	positif	10 000	526	5,26		80,5	12 137,30	23,10 €	
	Les Lauves d'Entremont 1, 2 et 3	négatif	16 017	70,5	0,45		20,5	1036,3	14,70 €	
	80, av. de la Touloubre	positif	8 251	300	3,65		36	4921,25	16,40 €	
	Les Platanes	positif	15 379	751	4,9		89	11980	16 €	
	La Thumine	positif	19 623	585	3		69,5	8864,65	15,20 €	
	22, route de Galice	positif	1 800	160	8,9		56,5	8072,3	50,45 €	
	Domaine de la Grassie	positif	15 020	718	4,8		112	17244	24 €	
TOTAL			96 190	3696,5	3,84%	532,5	64 255,80			

	Opération	Résultats positifs/négatifs	Superficie			Moyenne m2 sondés	Nombre intervenants ETP*	Coût total opération	Coût au m2	Coût moyen au m2
			terrain m2	Superficie sondée m2	% terrain sondé					
Domaine urbain	Collège Campra 2	positif	6 181	27	0,45	66,2 m2	61	9508,45	352,20 €	189 €
	Collège Campra 3	positif	250	68	27,2		76,5	23 333,80	342,20 €	
	Chapelle du Sacré Cœur	positif	100	6	6		61,5	4728,5	788 €	
	Cours Minimes	positif	15	15	100		40,5	8383,2	558,90 €	
	Cathédrale St Sauveur - chapelle Saint-Lazare	positif	45	45	100		110	13111,9	291,40 €	
	Cathédrale St Sauveur - mur gouttereau nord	positif	630	236	37,5		29	15995,8	67,80 €	
	TOTAL			7 221	397		5,5%	378,5	75061,65	

* dans les chiffres indiqués infra, le temps d'intervention des stagiaires affectés à l'opération a été pris en compte. Les ETP ont toutefois été divisés par 3.